

66 S 135, Oran : 1876

1882

1891

66 S 135, Oran: junei 1882

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES CULTES

DIRECTION  
DU CABINET  
ET DU PERSONNEL

BUREAU

Paris, le 27 janvier 1882.



Monsieur le Président,

Pour faire suite à mon envoi du 23  
janvier, j'ai le honneur de vous transmettre  
ci-joint la liste des délégués municipaux  
et celle des électeurs sénatoriaux du départe-  
ment d'Oran.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur  
le Président, de vouloir bien m'accuser  
réception de ces documents.

Agnez, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur,

Maurice Rouvier

Monsieur le Président du Sénat -

DÉPARTEMENT  
d'Oran.

MODÈLE N° 3.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement d'Oran.</i>					
<i>Sin-el-Abba.</i>	<i>Laurent, Victor.</i>	<i>a accepté</i>	<i>Rol, Félix.</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Sin-el-Turk.</i>	<i>Desjolis, Germain.</i>	<i>d'.</i>	<i>Bailly, Henri.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Sin-Lemouchent.</i>	<i>Chabaud, Camille.</i>	<i>d'.</i>	<i>Saulagnet, Hippolyte.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Arzew.</i>	<i>Fallois, Jacques Louisaint</i>	<i>d'.</i>	<i>Reney, Frédéric.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Asi-Smeur.</i>	<i>Caçilly, Thomas.</i>	<i>d'.</i>	<i>Faure, Emile.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Asi-ben-Abba.</i>	<i>Juibert, Jacques.</i>	<i>d'.</i>	<i>Tiallat, Claude.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Asi-bou-Sif.</i>	<i>Lagier, Jean Joseph.</i>	<i>d'.</i>	<i>Seyler, Ferdinand.</i>	<i>d'.</i>	
<i>Bou-Ser.</i>	<i>Buéo, Claude.</i>	<i>d'.</i>	<i>Derriey, Xavier</i>	<i>d'.</i>	
<i>Bou-Abelis.</i>	<i>Bidorff, Georges.</i>	<i>d'.</i>	<i>Reynel, Edouard, médecin de col<sup>me</sup></i>	<i>d'.</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Neurus.	Arbisse, Pierre.	a accepté.	Paillas, Etienne.	a accepté.	
Néber.	Lacombe, Louis.	a accepté.	David, Pierre.	a accepté.	
Sournel.	Rouzaud, Jean.	d'.	Diez, Guichard.	d'.	
Mangin.	Luc, Baptiste.	d'.	Delage, Eugène.	d'.	
Mers el-Nébir.	Diequet, Honoré.	d'.	Sidon.	d'.	
Missenghin.	Thomann, Georges.	d'.	Terres, Auguste.	d'.	
Mocta-Douz.	Chassol, Frédéric.	d'.	Guichard, Jacques.	d'.	
Oran.	Mathieu.	d'.	Jobert.	d'.	
Terréaux.	Sougarré	d'.	Lala	d'.	
St <sup>e</sup> Barbe du Nélat	Chapoutot	d'.	Chapelin.	d'.	
St <sup>e</sup> Cloud.	Drouin, Isidore	d'.	Jaeger, Chichault.	d'.	
St <sup>e</sup> Denis du Sig.	Mirquet.	d'.	Brunet.	d'.	
St <sup>e</sup> Louis.	Incessy, Justin.	d'.	Olivier, Antoine.	d'.	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Leu.	Billard.	a accepté.	Blancsunay.	a accepté.	
Senia (la).	Caillier, Félix.	d/.	Long, Joseph.	d/.	
Sidi-Chami.	Jirard, Simon.	d/.	Faurand, Pierre.	d/.	
Tanzourah.	Saillard, Lucien.	d/.	Keller, Georges.	d/.	
Tiaret.	Jaupois, Christophe.	d/.	Sentenac, François.	d/.	
Talmy.	Roumèet, Henri.	d/.	Rupé, Joseph.	d/.	
<i>Arrondissement de Mostaganem.</i>					
Boukir.	Escoffier, Benjamin.	a accepté.	Leyler, André.	a accepté.	
Stin-Boudinat.	Mille, Joseph.	d/.	Laurent, François.	d/.	
Stin-Bouissy.	Durbec, Jacques.	d/.	Larabieu, Jean.	d/.	
Stin-Lédèles.	Aerc, Elie.	d/.	Leyre, Pierre.	d/.	
Mad-Cuaria.	Mourcot, Auguste.	d/.	Petitjean, Joseph Justave.	d/.	
Bouquirat.	L'Exceel, Antoine.	d/.	Hermann, Nicolas.	d/.	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mazagran.	Durieu, Jean.	a accepté.	Pujol, Adolphe.	a accepté.	
Mostaganem.	Coben, Samuel.	d'.	Rabuel, Jean.	d'.	
Péligier.	Maisonnasse, Augustin.	d'.	Pujol, Antoine.	d'.	
Pont-du-Chéiff.	Augé, François.	d'.	Carre, Jacques.	d'.	
Relizane.	Sauve.	d'.	Cordier	d'.	
Rivoli.	Didiot, Félix.	d'.	Platel, Pierre.	d'.	
Sour-el-Mitou.	Sigalas, Justin.	d'.	Dumonlin, Pierre.	d'.	
Stidia (la).	Peters, Etienne.	d'.	Reinhard, Etienne.	d'.	
Tounin.	Derny, Denelon.	d'.	Recher, Pierre.	d'.	
<b>Arrondissement de Stencken.</b>					
Hennaya.	Loukalot, Pierre.	a accepté.	Lonies, Etienne.	a accepté.	
Nemours.	Boulang.	d'.	Marcelli.	d'.	
Stencken	Cedeschi.	d'.	Scard.	d'.	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Mascara.</i>					
<i>Mascara.</i>	<i>Baucharelle, Victor.</i>	<i>a accepté.</i>	<i>Roche, Etienne.</i>	<i>a accepté.</i>	
<i>Talikao.</i>	<i>Balavoine, Victor.</i>	<i>d/.</i>	<i>Bernis, Michel.</i>	<i>d/.</i>	
<i>Saïda.</i>	<i>Engler, Paul.</i>	<i>d/.</i>	<i>Vouet, Olivier.</i>	<i>d/.</i>	
<i>Arrondissement de Sidi-bel-Abbès.</i>					
<i>Sidi-bel-Abbès.</i>	<i>Cadiernuet.</i>	<i>a accepté.</i>	<i>Ferret.</i>	<i>a accepté.</i>	
<i>Sidi-Brasim.</i>	<i>Sansaré, Joseph.</i>	<i>d/.</i>	<i>Arbois, Fidèle.</i>	<i>d/.</i>	
<i>Sidi-Shafer.</i>	<i>Masson, Denis.</i>	<i>d/.</i>	<i>Terrier, Antoine.</i>	<i>d/.</i>	
<i>Cessalah.</i>	<i>Hubert, Jean-François.</i>	<i>d/.</i>	<i>Jandonin, Charles.</i>	<i>d/.</i>	
<i>Crembles.</i>	<i>Laquères, Maximilien.</i>	<i>d/.</i>	<i>Muller, Joseph.</i>	<i>d/.</i>	



## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

## LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Accessy, Justin.	délégué de St Louis.	Olivier, Artide.	1
2	Astier, Antoine.	Conseiller Général de Relizane.		
3	Aubert, Jean-François.	délégué du Cessalab.	Pandouin, Charles.	
4	Augé, François.	" " Pont-du-Peliss.	Carre, Jacques.	
5	Aulun, Frédéric.	Conseiller général de Mers-el-Kebir.		
6	Balavoine, Victor.	délégué de Taklika.	Bernis, Michel.	1
7	Bancharelle, Victor.	" " Mascara.	Roche, Etienne.	
8	Baquet, Charles.	conseiller gen <sup>al</sup> de Bel-Abbès (ville).		
9	Bézy, Jean-Pierre.	" " Ain-Lemouchent.		
10	Bidorff, Georges.	délégué de Bon-Melis.	Beynet, Edouard.	
11	Billard,	" " St-Leu.	Blansunay.	
12	Boulang,	" " Nemours.	Martelli.	
13	Bués, Claude.	" " Bon-Iser.	Derrier, Xavier.	
14	Cadiergues,	" " Bel-Abbès.	Perret.	
15	Caillier, Felix.	" " la Senia.	Song, Joseph.	
16	Cely, Régis.	conseiller gen <sup>al</sup> de Arguentab-Senia.		
17	Chabaud, Camille.	délégué d'Ain-Lemouchent.	Paulagnet, Hippolyte.	
18	Chaffol, Frédéric.	" " Macta-Douz.	Juichard, Jacques.	
19	Chapoutch.	" " Ste-Barbe-du-Holal.	Chapelin.	
20	Clerc, Elis.	" " Ain-Lédéla.	Peyre, Pierre.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Cohen, Samuel.	délégué de Mostaganem.	Kabuel, Jean.	
22	David, Emile.	conseiller général de Talmuj.		
23	Dermij, Senebon.	délégué de Coumin.	Archer, Pierre.	
24	Didiot, Félix.	" " Kiroli.	Platel, Pierre. <sup>P</sup>	
25	Drevetton, Clement.	conseiller général de Nemours.		
26	Drouin, Isidore.	délégué de St Cloud.	Taege, Chiebaull.	
27	Dubreuil, Adolphe.	conseiller général de Pélissier.		
28	Durbec, Jacques.	délégué d'Ain-Mouissy.	Paraliou, Jean.	
29	Durieu, Jean.	" " Magagran.	Lujol, Adolphe.	
30	Engler, Paul.	" " Saïda.	Pouch, Olivier.	
31	Escoffier, Benjamin.	" " Aboukir.	Seyler, André.	
32	Etienne, Eugène.	Député 1 <sup>re</sup> Circ <sup>on</sup> . Oran.		
33	Fauqueux, Pierre.	conseiller général d'Hamaya.		
34	Fouque, Laurent Michel.	" " Oran (Mairne)		
35	Ferard, J. B. Victor.	" " Nemcen.		
36	Firard, Simon.	délégué de Sidi-Bammi.	Faurons, Pierre.	
37	Fuiberk, Jacques.	" " Assi ben Okba.	Tiattah, Claude.	
38	Honnart, Henri.	" " Talmuj.	Rupé, Joseph.	
39	Jacques, Remy.	Député 2 <sup>e</sup> Circ <sup>on</sup> . Oran.		
40	Jamelin, Victor.	Conseiller Général de Cixret.		
41	Jauvoir, Christophe.	délégué de Cixret.	Sentenac, François.	
42	Kanoui, Simon.	Conseiller général Oran.		
43	Lacombe, Louis.	délégué de Kléber	David, Pierre.	
44	Lagier, Jean Joseph.	" " Assi-bou-Nif.	Seyler, Ferdinand.	
45	Laquière, Maximilien.	" " des Crembles.	Müller, Joseph.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de... ..)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46	Laurent, Victor	délégué de Ain-el-Arba.	Rol, Félix.	
47	Lougarre.	" " Terriégaux.	Eala.	
48	Loustalot, Pierre.	" " Hennaya.	Lomès, Etienne.	
49	Loustau, Pierre.	conseiller <sup>Pal</sup> Mascara (ville)		
50	Maisonnaise, Augustin.	délégué de Delisfier.	Loujoul, Antoine.	
51	Marcel, Antoine.	" " Bouguirat.	Hermann, Nicolas.	1
52	Maoson, Denis.	" " Sidi-Elhasen.	Carrier, Antoine.	
53	Mathieu.	" " Oran	Jobert.	
54	Mille, Joseph.	" " Ain-Boudinar.	Laurent, François.	
55	Mirquet.	" " S <sup>t</sup> Denis du Sig.	Brunet.	
56	Mourok, Auguste.	" " Blad-Couaria	Petitjean, Joseph.	
57	Lessolet, Permain.	" " Ain-el-Souk.	Bailly, Henri.	
58	Peters, Etienne.	" " La Sidia.	Reinhard, Etienne.	
59	Piequet, Honoré	" " Mers-el-Kebir.	Vidon.	
60	Priou, Louis-Emile.	Cons <sup>Pal</sup> Mostaganem (ville)		
61	Rabioe, Pierre.	délégué de Neucut.	Pailhas, Etienne.	
62	Roubière, Jean-Pierre.	Cons <sup>Pal</sup> Bel-Abbes (annexe).		
63	Rouire, Louis.	" " Kissergbin.		
64	Rouzard, Jean.	délégué de Courmel.	Liq, Richard.	
65	Saillard, Lucien.	" " Camzourab.	Keller, Georges.	
66	Sanaaré, Joseph.	" " Sidi-Brabim.	Arbod, Frédéric.	
67	Sauve.	" " Relizane.	Cordier.	
68	Sigallas, Justin.	" " Souk-el-Mitou.	Dumoulin, Pierre.	
69	Suc, Baptiste.	" " Mangin.	Delage, Eugène.	
70	Suzzarini, Antoine.	conseiller <sup>Pal</sup> d'Argers.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
71	Cassilly, Thomas.	délégué d'Assi-Ameur.	Faure, Emile.	
72	Cedeschi.	" " Clemenc.	Scard.	
73	Chomann, Georges.	" " Misserghin.	Serret, Joseph.	
74	Chomassini, Antoine.	cons <sup>ou</sup> <sup>Pal</sup> St André (Mascara)		
75	Curok, Henri.	" " St Denis-du-Sig.		
76	Lagnon, Pierre.	" " Aboukir.		
77	Fallois, Jacques.	délégué d'Arges	Keneq, Frédéric.	
78	Finciguerra, Jean	Cons <sup>ou</sup> <sup>Pal</sup> St Cloud.		

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A Oran, le 30 <sup>juin</sup> 1891.

Le Préfet  
Le Secrétaire général  
*[Signature]*

no. 1

Océan

Election Senatoriale

2 Janvier 1882

Pointage

M. Jacques	-       -       -       -       -       -	(70)
Blanc	0000	}
Laborde	1	
Pompée	1	

Des baronnages

Dupont  
 Duvet  
 S. Guillard  
 Moreau

No 6

Oran

Elections Senatoriales

8 janvier 1882

Point age

Mr. Jacques ..... = 70

Mr. Labandier = 1

Mr. Pomposi = 1

De la commission

Chapuis

A. Villone

J. Saillard

Cher Mr

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 8 Janvier 1882,  
à Oran, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux le huit de mois de Janvier  
nous (1) Besse de Lecomquière Alexandre Président  
du tribunal de première instance de Oran, nous sommes  
rendu dans la salle du Tribunal à Oran  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département d'Oran  
convoqué en vertu du décret du 22 Octobre 1881  
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été  
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Yampois	( Christophe )	, né le 23 février 1814
M. Guéron	( Clément )	, né le 26 novembre 1816.
M. Maillard	( Julien )	, né le 8 octobre 1841
M. Clere	( Elie )	, né le 16 février 1850.

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Antier  
( Antoin ) , électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation  
du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode  
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux,  
ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé  
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de  
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote; de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
3 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. (2)
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
		M.
	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.

6 <sup>e</sup> SECTION.....	}	Président.....	M.
			M.
		Scrutateurs.....	M.
			M.
			M.

*La Liste Electorale ne comprenant que 78 Electeurs, il n'a pas été formé de sections de vote; le Bureau procédera lui-même à la réception des votes et au dépouillement du scrutin.*

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section <i>unique</i> .....	<i>76</i>	<i>76</i>	<i>nombre égal</i>	
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
				<i>Jacques</i>	<i>Labrière</i>															
1 <sup>re</sup> Section <i>unique</i> ...	76			70	1	1														
2 <sup>e</sup> idem .....																				
3 <sup>e</sup> idem .....																				
4 <sup>e</sup> idem .....																				
5 <sup>e</sup> idem .....																				
6 <sup>e</sup> idem .....																				
<b>TOTAUX</b> .....																				

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits .....	78
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements .....	76
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes .....	76

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> .....	76
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup> .....	4
<b>RESTE</b> pour le chiffre des suffrages exprimés ..	72
<b>MAJORITÉ ABSOLUE</b> <sup>(3)</sup> .....	37

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu <sup>(1)</sup>

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Jacques</i>	<i>soixante six</i>	<i>70</i>
M. <i>Labordère</i>	<i>un</i>	<i>1</i>
M. <i>Sompé</i>	<i>un</i>	<i>1</i>
M.		
Bulletins nuls (2).....	<i>quatre</i>	<i>4</i>

(1) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.  
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. <sup>(3)</sup> *Jacques* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

*Rien*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus <sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section.....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup>.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu <sup>(1)</sup>

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu. Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. <sup>(3)</sup> ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Le Secrétaire,*

*Les Membres du bureau,*

3<sup>E</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section .....				
2 <sup>e</sup> idem .....				
3 <sup>e</sup> idem .....				
4 <sup>e</sup> idem .....				
5 <sup>e</sup> idem .....				
6 <sup>e</sup> idem .....				
TOTAUX .....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section .....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits .....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements ..

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
ayant obtenu la pluralité des voix      été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.**

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à / heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 5 à 6, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 7 à 10, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
  - Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...
  - Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
  - Bulletins sur papier non blanc.....
  - Bulletins portant des signes extérieurs.....
  - Bulletins divers.....
- } 4

Enfin, sous les n°s — à —, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

*J. de Sarciniquière*

Le Secrétaire,

*Antier*  
*J. de Sarciniquière*  
*Thore*  
*Drumont*  
*L. Chailand*

DÉPARTEMENT

d

*Oran.*

*C. 8-18*

*10-10*

MODÈLE N° 7.

*no 1*

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N°s *178* A DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 28 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	<i>Ancessy, Justin. Délégué de St. Louis.</i>	<i>Olivier, Aristide.</i>	<i>[Signature]</i>			
2	<i>Astier Antoine. Conseiller Général de Relizane.</i>		<i>[Signature]</i>			
3	<i>Aubert Jean-François. Délégué du Gossalats.</i>	<i>Jandouin, Charles.</i>	<i>[Signature]</i>			
4	<i>Augé François. Délégué de Bout-du-Chelif.</i>	<i>Carre, Jacques.</i>	<i>[Signature]</i>			
5	<i>Autin, Frédéric. Conseiller Général de Mers-el-Kebir.</i>		<i>[Signature]</i>			
6	<i>Balavoine Victor. Délégué de Talikao.</i>	<i>Bernis, Michel.</i>	<i>[Signature]</i>			
7	<i>Bancharelle Victor. Délégué de Mascara.</i>	<i>Rocher, Etienne.</i>	<i>[Signature]</i>			
8	<i>Baquet, Charles. Conseiller Général de Sidi-bel-Abbès (ville.)</i>		<i>[Signature]</i>			
9	<i>Bézy, Jean-Juillaume. Conseiller Général d'An-Ternouchent.</i>		<i>[Signature]</i>			
10	<i>Bidorff Georges. Délégué de Bou-Aelid.</i>	<i>Beynet, Edouard.</i>	<i>[Signature]</i>			
11	<i>Billard Délégué de St. Lev.</i>	<i>Blansunay.</i>	<i>[Signature]</i>			
12	<i>Boulang Délégué de Nemours.</i>	<i>Martelli.</i>	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Buès, Claude. Délégué de Bou-Ser.	Derrier, Xavier.	<i>[Signature]</i>			
14	Cadiergues Délégué de Bel-Abbat.	Perret.	<i>[Signature]</i>			
15	Caillier, Félix. Délégué de la Genia.	Bong, Joseph.	<i>[Signature]</i>			
16	Cély, Régis. Conseiller Général de Larguental - Genia.					
17	Chabaud, Camille. Délégué d'Alin - Genoucheux.	Boulagnel, Hippolyte.	<i>[Signature]</i>			
18	Chassol Frédéric. Délégué de Mocta - Douz.	Juichard, Jacques.	<i>[Signature]</i>			
19	Chapoutol Délégué de St Barbe-du-Helat.	Chapelin.	<i>[Signature]</i>			
20	Clerc, Clé. Délégué d'Alin - Cédéled.	Peyre, Pierre.	<i>[Signature]</i>			
21	Cohen, Samuel. Délégué de Mostaganem.	Kabuel, Jean.	<i>[Signature]</i>			
22	David, Emile. Conseiller Général de Tahmy.		<i>[Signature]</i>			
23	Dermy, Félicien Délégué de Soumou.	Archer, Pierre.	<i>[Signature]</i>			
24	Didish Félix. Délégué de Rivoli.	Blatel, Pierre.	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Dréveton Clement Conseiller Général de Nemours.		<i>[Signature]</i>			
26	Drouin Isidore Délégué de Saint-Claud.	Jaeger, Chiebault.	<i>[Signature]</i>			
27	Dubreuil. Adolphe Conseiller Général de Téliosier.		<i>[Signature]</i>			
28	Durbec Jacques Délégué d'An-Nouisy.	Lanlicu, Jean.	<i>[Signature]</i>			
29	Durieu Jean Délégué de Maxzagran	Pujol, Adolphe.	<i>[Signature]</i>			
30	Engler Paul Délégué de Saïda.	Louet, Olivier.	<i>[Signature]</i>			
31	Escoffier Benjamin Délégué d'Aboukir.	Seyler, André	<i>[Signature]</i>			
32	Pienne, Eugène Député de la 1 <sup>ère</sup> circonscription Oran.		<i>[Signature]</i>			
33	Fauqueux Pierre Conseiller Général d'Annarja.		<i>[Signature]</i>			
34	Fouque Laurent-Michel Conseiller Général Oran (Marine)		<i>[Signature]</i>			
35	Jérard J.-B. Victor Conseiller Général de Nemours					
36	Traud Simon Délégué de Sidi-Chami.	Laurons, Pierre.	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Tüberk Jacques Délégué d'Assi-ben-Okba.	Tiallah, Claude.				
38	Komark Henri Délégué de Talmuy.	Rupé, Joseph.				
39	Jacques, Néméy. Député de la Préconscripti <sup>on</sup> Oran.					
40	Jamelin Victor Conseiller Général de Tiarich.					
41	Jauvois Christophe Délégué de Tiarich.	Sentenac, François.				
42	Kanoui Simon Conseiller Général Oran.					
43	Vacombe Louis Délégué de Kléber.	David, Pierre.				
44	Vagier Jean-Joseph Délégué d'Assi-bou-Dij.	Seyler, Ferdinand.				
45	Vaquèvres Maximilien Délégué des Crembles.	Müller, Joseph.				
46	Vaurent Victor Délégué d'Assi-el-Okba.	Rol, Félix.				
47	Vougarre Délégué de Terrégaux.	Vala.				
48	Voustaloh Pierre Délégué d'Assi-bou-Dij.	Lomies, Etienne.				

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
40	Voustaou Pierre Conseiller Général Madecara (ville).		<i>[Signature]</i>			
50	Maisonnasse Augustin Délégué de Téliosier.	Loujol, Antoine.	<i>[Signature]</i>			
51	Marcel Antoine Délégué de Bouguirat.	Hermann, Nicolas.	<i>[Signature]</i>			
52	Masson Denis Délégué de Sidi-Elkrojen.	Verrier, Antoine.	<i>[Signature]</i>			
53	Mathieu Délégué d'Oran.	Joberte.	<i>[Signature]</i>			
54	Mille Joseph Délégué d'Assin-Boudimor.	Vaurent, François.	<i>[Signature]</i>			
55	Mirquel Délégué de S <sup>t</sup> Denis-du-Sig.	Brunete.	<i>[Signature]</i>			
56	Mourol Auguste Délégué de Blad-Louaria.	Petitjean, Joseph.	<i>[Signature]</i>			
57	Lessoles Germain Délégué d'Assin-el-Turk.	Baillly, Henri.	<i>[Signature]</i>			
58	Peters Etienne Délégué de la Stidia.	Reinhard, Pierre.	<i>[Signature]</i>			
59	Piéquel Honoré Délégué de Ners-el-Kebir.	Vidon.	<i>[Signature]</i>			
60	Triou, Louis-Emile. Conseiller Général de Moustaganem (ville).		<i>[Signature]</i>			

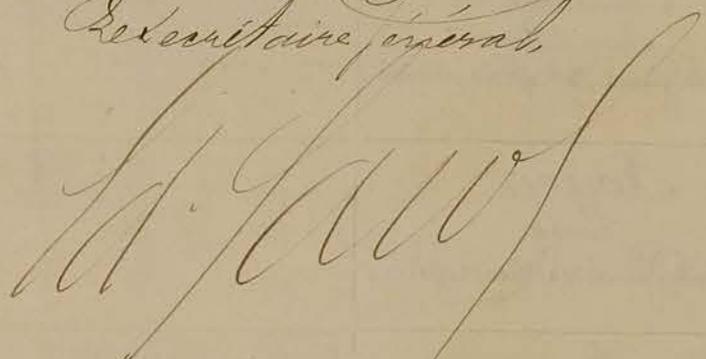
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Kabisse Pierre Délégué de Neuvus.	Saillas, Etienne.	<i>[Signature]</i>			
62	Koubière Jean-Pierre. Conseiller Général de Bel. Abbé (amorce).		<i>[Signature]</i>			
63	Kouire Louis Conseiller Général de Misserghin.		<i>[Signature]</i>			
64	Kouzaud Jean Délégué de Courmel.	Picq, Juichard.	<i>[Signature]</i>			
65	Saillant Lucien Délégué de Camzouval.	Keller, Georges.	<i>[Signature]</i>			
66	Sansaré Joseph Délégué de Sidi-Drabim.	Arbod, Frédéric.	<i>[Signature]</i>			
67	Saure Délégué de Melizane.	Cordier.	<i>[Signature]</i>			
68	Sigalas Justin Délégué de Sourh. el. Milou.	Dumoulin, Pierre.	<i>[Signature]</i>			
69	Suc Baptiste Délégué de Mexugin.	Delage, Eugène.	<i>[Signature]</i>			
70	Suzzarini Antoine Conseiller Général d'Arzew.		<i>[Signature]</i>			
71	Tassilly Thomas Délégué d'Appi. Amour.	Saure, Emile.	<i>[Signature]</i>			
72	Tedeschi Délégué de Nemcen.	Tcard.	<i>[Signature]</i>			

73	Thommann Georges Délégué de Misserghin.	Ferras, Joseph.	<i>[Signature]</i>			
74	Thomassini, Antoine Conseiller Général de St. André (Macara).		<i>[Signature]</i>			
75	Turot, Henri Conseiller Général de St. Denis-du-Sig.		<i>[Signature]</i>			
76	Tagnon Pierre Conseiller Général de Bouffix.		<i>[Signature]</i>			
77	Talhois Jacques Délégué d'Arzew.	Reney, Frédéric.	<i>[Signature]</i>			
78	Tinciguerra Jean Conseiller Général de St. Cloud.		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à soixante dix-huit électeurs.

A *Oran*, le 30 Décembre 1871.

Le Préfet,  
Secrétaire général,

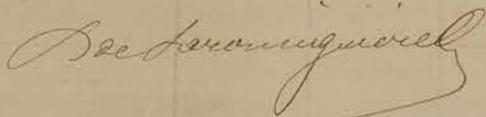


ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *soixante-seize* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

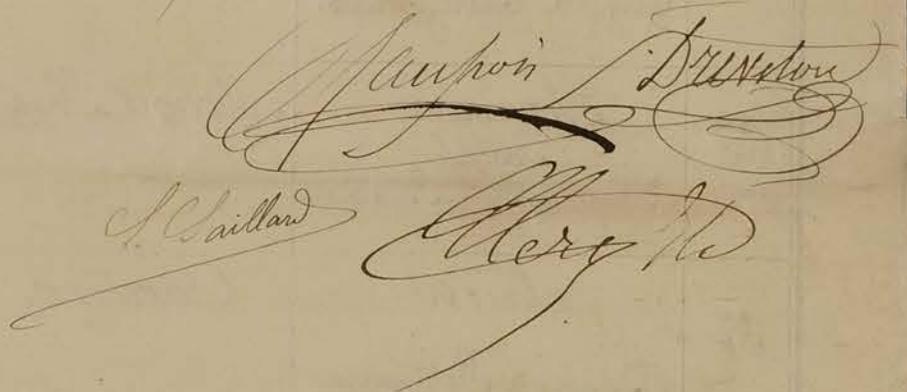
\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	